

1. Programmes

1.1. Programme C

1.1.1. Accréditation en équipe

► Objectifs du programme d'accréditation en équipe

L'OA a la volonté de promouvoir le travail en équipe.

L'OA vous présente le programme C d'accréditation en équipe. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation en équipe. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Les recommandations et activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- *Radiologie diagnostique réalisée en IRM, en dehors des risques liés à l'injection*
- *Radiologie diagnostique utilisant des produits de contraste par voie veineuse ou artérielle (iodés/gadolinés)*
- *Radiologie interventionnelle Radioprotection patient et travailleur*

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin référent lors de l'engagement de l'équipe dans le dispositif.

► Engagement des équipes dans le dispositif d'accréditation

Toute équipe souhaitant mettre en œuvre cette démarche doit s'identifier auprès de l'OA. Elle s'engage à réaliser l'ensemble des actions composant le programme.

Tous les médecins constituant une nouvelle équipe doivent être engagés individuellement dans l'accréditation. Il est précisé que les médecins doivent être membres de la Société française de radiologie et imagerie médicale (SFR).

En outre, l'OA vérifiera la pertinence de la création d'une équipe dans le service / pôle concerné :

- Ratio entre le nombre de médecins souhaitant s'engager dans la démarche d'accréditation et le nombre de médecins de la spécialité exerçant dans le service ;
- Prise en compte de la quotité de travail des médecins souhaitant s'engager dans l'équipe par rapport aux autres praticiens du service ;
- L'ODPC-RIM aura une vision large du statut du médecin pouvant intégrer le dispositif d'accréditation

Dans l'équipe, un médecin « référent » sera identifié. Il aura pour rôle de créer l'équipe et de saisir les informations relatives à la mise en œuvre du programme dans le SIAM 2.0.

► Contenu du programme d'accréditation en équipe :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

la déclaration d'au minimum 1 EIAS par médecin composant l'équipe (sera limité à 6 EIAS par équipe et par an dans les situations où l'équipe sera composée de plus de 6 praticiens, et si l'OA le souhaite): l'analyse de ces EIAS doit être réalisée collectivement (RMM, CREX, etc.). Deux EIAS peuvent être analysés en une séance de RMM. Il convient, si possible, de privilégier les situations à risque péri-opératoire. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;

- la mise en œuvre collective d'au moins une recommandation sur les six proposées : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- la réalisation annuelle d'au moins deux activités sur les six proposées correspondant au champ d'activité du médecin. Un champ d'activité nouveau intitulé « équipe » a été créé permettant de sélectionner les éléments à réaliser en équipe ;
- le déclenchement du bilan collectif (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir et conserver l'accréditation individuelle et la reconnaissance de la démarche d'accréditation en équipe. Il est seulement possible de réaliser un bilan trois mois avant la fin de chaque période annuelle.

Liste des EIAS ciblés

Intitulés des situations à risques	Date Création ou modification
Non-respect d'une contre-indication à l'IRM Risque en IRM hors risques liés à l'injection	C : 17/04/2018
Utilisation inadaptée de produits de contrastes iodés/ gadolinés	C : 17/04/2018
Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par les anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires	C : 17/04/2018
Evènement significatif de radioprotection ou potentiellement à risque	C : 26/03/2020
Pertinence d'un soin en radiologie et imagerie médicale	C :11/03/2022
Défaut de traçabilité et désinfection des sondes endocavitaires	C :11/03/2022

Liste des recommandations :

Recommandations

ACR-F : Prévention des risques en IRM hors ceux liés à l'injection / information patient et recueil des contre-indications et facteurs de risque

ACR-F : Prévention de l'utilisation inappropriée d'un produit de contraste

ACR-F : Mise en place de la check-list « sécurité du patient au bloc de radiologie interventionnelle

ACR-F : Prévention d'un évènement significatif de radioprotection ou potentiellement à risque

ACR-F : Pertinence d'un soin radiologique diagnostique ou interventionnel

ACR-F : Prévention d'un défaut de traçabilité de l'utilisation ou de la désinfection des sondes endocavitaires

Liste des activités du programme d'accréditation en équipe.

Activités	Obligatoire / optionnelle
Participation pour les référents nouveaux entrants et les « confirmés » à une journée de formation en gestion des risques et restitution en équipe	Facultatif mais recommandé ++
Evaluation de la check-list « sécurité du patient au bloc de radiologie interventionnelle » (activité concernant spécifiquement les médecins engagés dans l'accréditation et effectuant des activités de radiologie interventionnelle)	Facultatif
Participation aux questionnaires annuels d'activité de la SFR (activité concernant spécifiquement les médecins réalisant des actes de radiologie interventionnelle)	Facultatif
Participation à des congrès et réunions organisés par l'ODPCRIM, le Collège (CERF) et la Société française de radiologie et d'imagerie médicale (SFR) ainsi que ses composantes et/ou participer au congrès de la SFR, de l'ESR, ou de la RSNA, et/ou participer à des formations organisées par les radiologues libéraux (Forcomed) - restituer le contenu de ces sessions à l'équipe.	Facultatif
Participation à une activité d'amélioration de la qualité des soins (Staffs, RCP)	Facultatif
Appartenance à une instance, à un comité, etc. en relation avec la gestion des risques dans l'établissement de santé	Facultatif

1.1.2. Accréditation individuelle

L'OA a la volonté de proposer un programme d'accréditation individuelle, bien que la spécialité privilégie fortement l'accréditation en équipes.

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuelle, élaboré avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation individuelle.

La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

Les recommandations et activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- *Radiologie diagnostique réalisée en IRM, en dehors des risques liés à l'injection*
- *Radiologie diagnostique utilisant des produits de contraste par voie veineuse ou artérielle (iodés/gadolinés)*
- *Radiologie interventionnelle*
- *Radioprotection patient et travailleur*

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

► Engagement du médecin dans le dispositif d'accréditation

Tout médecin souhaitant mettre en œuvre cette démarche doit s'identifier auprès de l'OA et doit être engagé individuellement dans l'accréditation. Il s'engage à réaliser l'ensemble des actions composant le programme.

En outre, l'OA vérifiera la pertinence de la demande d'engagement du médecin :

- L'ODPC-RIM aura une vision large du statut du médecin pouvant intégrer le dispositif d'accréditation
- Prise en compte de la spécialité du médecin : l'OA peut à titre exceptionnel accepter la demande d'engagement d'un médecin non-radiologue qui travaille en lien étroit avec les radiologues d'un établissement de santé

Il est précisé que le médecin doit être membre de la Société française de radiologie et imagerie médicale (SFR).

► Contenu du programme d'accréditation individuelle :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- la déclaration d'au minimum 3 EIAS par médecin. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- la mise en œuvre d'au moins une recommandation sur les six proposées : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- la réalisation annuelle d'au moins trois activités sur les six proposées correspondant au champ d'activité du médecin
- le déclenchement du bilan annuel ou d'accréditation : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir et conserver l'accréditation individuelle et la reconnaissance de la démarche d'accréditation. Il est seulement possible de réaliser un bilan trois mois avant la fin de chaque période annuelle.

Liste des EIAS ciblés

Intitulés des situations à risques	Date Création ou modification
Non-respect d'une contre-indication à l'IRM Risque en IRM hors risques liés à l'injection	C : 17/04/2018
Utilisation inadaptée de produits de contrastes iodés/ gadolinés	C : 17/04/2018
Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par les anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires	C : 17/04/2018
Evènement significatif de radioprotection ou potentiellement à risque	C : 26/03/2020
Pertinence d'un soin en radiologie et imagerie médicale	C :11/03/2022
Défaut de traçabilité et désinfection des sondes endocavitaires	C :11/03/2022

Liste des recommandations :

Recommandations

ACR-F : Prévention des risques en IRM hors ceux liés à l'injection / information patient et recueil des contre-indications et facteurs de risque

ACR-F : Prévention de l'utilisation inappropriée d'un produit de contraste

ACR-F : Mise en place de la check-list « sécurité du patient au bloc de radiologie interventionnelle

ACR-F : Prévention d'un évènement significatif de radioprotection ou potentiellement à risque

ACR-F : Pertinence d'un soin radiologique diagnostique ou interventionnel

ACR-F : Prévention d'un défaut de traçabilité de l'utilisation ou de la désinfection des sondes endocavitaires

Liste des activités du programme d'accréditation individuelle

Activités	Obligatoire / optionnelle
Participation pour les nouveaux entrants à une journée de formation en gestion des risques	Obligatoire
Evaluation de la check-list « sécurité du patient au bloc de radiologie interventionnelle »	Facultatif
Participation aux questionnaires annuels d'activité de la SFR	Facultatif
Participation à des congrès et réunions organisés par le Collège et la Société française de radiologie et d'imagerie médicale et de ses composantes et/ou participer au congrès de la SFR, de l'ESR, ou de la RSNA, et/ou participer à des formations organisées par les radiologues libéraux (Forcomed)	Facultatif
Participation à une activité d'amélioration de la qualité des soins (Staffs, RCP)	Facultatif
Appartenance à une instance, à un comité, etc. en relation avec la gestion des risques dans l'établissement de santé	Facultatif

